

SÉANCE DU 11 DECEMBRE 2017

DELIBERATION N° DEL092-17

L'an deux mille dix-sept, le 11 décembre à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 5 décembre 2017, s'est réuni à la mairie
en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLE, S. CUSSIGH, C. EGEA,
C. FERRACIOLI, G. LE CLOAREC, C. PICCA, C. TISON, et MM. R. BAH, T. BARRAL, J.M. BERINGUIER,
P. BERTHOLLET, H. EL GARES, J. FABBRO, D. FINAZZO, J.-P. GABBERO, J. PAVAN, C. SERGENT, P.
VERRI.

Pouvoirs :

M^{me} GERACI Marianne (Pouvoir à Gisèle Le Cloarec, en date du 11 décembre 2017)
M. MORIN Georges (Pouvoir à Habib El Gares, en date du 11 décembre 2017)
M. PERRIER Yves (Pouvoir à Jean-Paul Gabbero, en date du 7 décembre 2017)
M. DUSSERRE Andy (Pouvoir à Pierre Verri, en date du 11 décembre 2017)
M^{me} ROULAND Chloé (Pouvoir à Daniel Finazzo, en date du 10 décembre 2017)
M^{me} AMBREGNI Nadège (Pouvoir à Alberte Bonnin-dessarts, en date du 11 décembre 2017)

Absents excusés :

M. Stéphane DUBOIS
M^{me} Gisèle GONZALEZ

M. PAUL BERTHOLLET A ÉTÉ ÉLU SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

**OBJET : Rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du
service public d'assainissement.**

Rapporteur : Pierre VERRI

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport
annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement doit faire l'objet d'une
communication lors d'une séance du conseil municipal.

Il est précisé que ce rapport est disponible et consultable sur le site de Grenoble-Alpes
Métropole.

Les conseillers municipaux entendent l'exposé et prennent acte du rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement.

Conclusions : l'ensemble du conseil municipal, à l'unanimité, prend acte du présent rapport.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 11 décembre 2017

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI.